

INSPECTEUR EN URBANISME ET ENVIRONNEMENT

POSTE PERMANENT (2^e affichage)

La municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce est située dans la MRC de Beauce-Sartigan. Avec une population de plus de 2400 résidants, la municipalité est reconnue comme étant un milieu très dynamique et accueillant. La vocation industrielle et agricole du territoire du milieu la distingue des secteurs avoisinants.

Sous la supervision du directeur général, le titulaire est principalement responsable d'effectuer les tâches suivantes.

Principales responsabilités :

- Répondre aux demandes d'information des citoyens concernant l'application des règlements municipaux.
- Assurer le respect des règlements municipaux d'urbanisme ainsi que toutes autres lois et règlements.
- Effectuer des inspections régulières en conformité avec les lois et règlements en vigueur.
- Procéder à l'analyse des différentes demandes de permis.
- Traiter les plaintes des contribuables en regard du zonage, des nuisances ou de la construction, procéder à diverses enquêtes et inspections et en faire le compte-rendu.
- Rédiger les avis et constats d'infraction, en assurer le suivi et agir à titre de représentant de la municipalité dans les dossiers de la Cour municipale.
- Rédiger un rapport mensuel de ses activités et le soumettre à la direction générale.
- Assister, avec le directeur général, aux rencontres du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
- Exécuter différents travaux administratifs relevant de l'urbanisme et de l'environnement.
- Effectuer toutes autres tâches connexes que peut lui confier la direction générale.

Note : Les tâches mentionnées reflètent les principaux éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes tâches inhérentes.

Qualifications et exigences :

- Détenir un DEC en aménagement du territoire ou un diplôme d'études collégiales dans un domaine équivalent ou un AEC.
- Expérience pertinente dans le domaine.
- Posséder une bonne connaissance des lois et règlements dont le Q-2 r.22, la loi sur l'aménagement et l'urbanisme, loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), etc .
- Être autonome et débrouillard. Avoir de l'initiative et de la facilité en communication verbale et écrite.
- Bonne connaissance des logiciels informatiques.
- Avoir un permis de conduire valide.
- Faire preuve de bon jugement.

Conditions de travail :

- Rémunération selon l'expérience du candidat
- Contrat de travail avec nombreux avantages sociaux (mobile, férié, REER)
- Poste temps plein/permanent – 35 heures / semaine
- Possibilité d'aménagement temps de travail (horaire variable)
- Possibilité de télétravail

Votre candidature :

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 4 février 2022 à 16h00 à M. Bastien Thibaudeau, Directeur général à l'adresse courriel suivante : dg@saint-ephrem.com.

Nous remercions à l'avance tous les candidats qui auront signifié leur intérêt pour ce poste. Nous assurons l'accès à l'emploi sans discrimination à toutes personnes désirant soumettre sa candidature. Seules les personnes retenues dans le cadre du processus de sélection seront contactées.

*L'emploi du masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.

JOURNALIER(ÈRE) AUX TRAVAUX PUBLICS

POSTE PERMANENT

La municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce est située dans la MRC de Beauce-Sartigan. Avec une population de plus de 2400 résidants, la municipalité est reconnue comme étant un milieu très dynamique et accueillant. La vocation industrielle et agricole du territoire du milieu la distingue des secteurs avoisinants.

Sous la responsabilité du directeur des travaux publics, le titulaire participe à divers travaux reliés à l'entretien général des infrastructures municipales et espaces verts de la Municipalité de Saint-Éphrem.

Principales responsabilités :

- Effectuer des travaux reliés à l'entretien du réseau routier (chargement, transport en vrac, épandage, nivelage et compaction, autres).
- Exécuter divers travaux d'entretien du réseau d'aqueduc et d'égouts (fuites, vannes branchements, autres).
- Conduire, entretenir et opérer divers véhicules et machinerie (rétro caveuse, camion 10 roues, chargeur).
- Participer à certains travaux d'entretien général sur le territoire de la municipalité.
- Collaborer à l'entretien de l'aréna (entretien de la glace et entretien ménager).
- Participer à des travaux connexes pour le service de loisirs, dont certains travaux d'entretien des parcs et plateaux sportifs.
- Effectuer toute autre tâche que lui confie son supérieur immédiat.

Qualifications et exigences :

- Détenir un minimum de trois (3) à cinq (5) années d'expérience pertinente.
- Avoir un diplôme d'études secondaires.
- Faire preuve de jugement, d'autonomie et de débrouillardise.
- Détenir un permis de conduire valide de classe 3.
- Avoir de l'expérience avec la machinerie reliée aux travaux publics.
- Être endurant physiquement pour effectuer des travaux manuels variés.
- Avoir de l'expérience et/ou des formations(s) en égouts/aqueducs (atout).
- Avoir de l'expérience dans le monde municipal (atout).

*Aux fins de dotation, toute combinaison de scolarité et d'expérience professionnelle sera considérée.

Conditions de travail

La municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce offre des conditions de travail compétitives et des avantages intéressants tels que :

- Vacances annuelles
- Rémunération concurrentielle
- Congés mobiles
- Horaire flexible
- REER avec cotisation de l'employeur
- Régime d'assurances collectives

Votre candidature :

Les personnes intéressées sont invitées à faire parvenir leur curriculum vitae au plus tard le 4 février 2022 à 16h00 à M. Bastien Thibaudeau, Directeur général à l'adresse courriel suivante : dg@saint-ephrem.com.

Nous remercions à l'avance tous les candidats qui auront signifié leur intérêt pour ce poste. Nous assurons l'accès à l'emploi sans discrimination à toutes personnes désirant soumettre sa candidature. Seules les personnes retenues dans le cadre du processus de sélection seront contactées.